

Assemblée Générale Elective

POULINA GROUP HOLDING

Siège social : GP1, Km 12 Ezzahra, Tunisie

La société POULINA GROUP HOLDING informe ses actionnaires minoritaires que l'Assemblée Élective, convoquée initialement le 23 Avril 2026, n'a pas eu lieu faute d'atteinte du quorum requis, à savoir le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires tel qu'exigé par l'article 24 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires sont convoqués à une deuxième réunion de l'Assemblée Élective, qui se tiendra le Jeudi 14 Mai 2026 à 10 heures, au siège social de la société PGH sis au GP 1 Km 12 Ezzahra – Ben Arous, à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

- Élection d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société, et ce, pour les exercices 2026, 2027 et 2028 qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2028.

La liste des candidats admis à concourir, accompagnée des informations prévues par l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10/03/2020, sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

NB : Par actionnaire minoritaire, il est entendu les personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital social (soit 900 018 actions au maximum) et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social (soit 9 000 180 actions au maximum).